



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-25



BD

Séance du 17/07/2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 12

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

### Étaient présents :

M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, M. JOURDAN Jérôme, Mme MATHIEU Emilie, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel

### Procuration(s) :

M. QUEMIN Denis donne pouvoir à M. SEIGLE Didier

### Étai(ent) absent(s) :

M. THIVOLET Daniel

### Étai(ent) excusé(s) :

M. QUEMIN Denis

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GENIN Chantal

Date de convocation  
10/07/2023

### DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX A LA SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Date d'affichage

...././....

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Dans le cadre de la création d'un ralentissement au croisement entre la RD 41 et la route du village, suite aux échanges lors du conseil du 17 janvier 23 et l'accord pour lancer une étude sur ce projet.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil pour faire une demande de subvention auprès de l'Etat par le biais de la DETR.

Puisque le projet concerne les infrastructures routières de la collectivité, la commune peut prétendre à toucher une subvention.

**Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :**

**AUTORISE** le maire à demander solliciter l'Etat par le biais d'une demande de DETR.

**AUTORISE** le maire à signer tous document en rapport avec cette demande de subvention



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Savas-Mépin  
Le Maire, Bertrand DURANTON